

**PROJET DE DECLARATION PRELIMINAIRE DE NDI  
SUR LES ELECTIONS EN TUNISIE (24 OCTOBRE 2011)**



**I. RESUME ANALYTIQUE**

L'élection, le 23 octobre en Tunisie, d'une Assemblée Constituante permettra de choisir l'organe qui sera chargé de la rédaction d'une nouvelle constitution et de la désignation d'un nouveau gouvernement pour le pays. Les citoyens tunisiens, tout autant que la communauté internationale, saisissent l'importance de ce rendez-vous électoral; ils se sont rendus massivement aux urnes en présence de plus de 10 000 observateurs locaux et internationaux.

La délégation d'observateurs internationaux de l'Institut National Démocratique (NDI) a relevé une atmosphère positive – parfois festive – dans les centres de vote, un personnel électoral bien formé, des procédures adéquates et des files d'attente patientes dans la plupart des localités. Si quelques problèmes administratifs ont été constatés – concernant notamment le désir de certains électeurs non inscrits de voter – la délégation du NDI qualifierait l'élection de l'Assemblée constituante tunisienne de 2011 d'étape majeure et de réalisation extraordinaire qui revêt une importance particulière alors qu'elle intervient après plusieurs décennies d'un régime autoritaire.

Plusieurs observateurs ont relevé l'état d'esprit des électeurs tunisiens: fiers, joyeux et de bonne humeur. Il y eut comme une catharsis et un observateur a décrit l'acte de voter comme un ensevelissement du passé autoritaire sous les millions de bulletins de vote glissés dans les urnes.

Avec l'approche du jour du vote, un air d'impatience et d'excitation est venu envelopper cette première élection de ce qu'il est désormais convenu d'appeler le Printemps Arabe. Le jour de l'élection, le taux de participation était élevé dès les premières heures de la journée, les rapports indiquant une participation globale d'au moins 70% des inscrits, atteignant des pics de 90% dans certaines régions. Ce sont là des chiffres extraordinaires pour une élection et une hausse significative par rapport aux précédents scrutins qui ne recueillaient que 10 à 15% des électeurs inscrits.

Ce premier scrutin démocratique en Tunisie verra aussi l'élection de femmes à la nouvelle Assemblée Constituante. En attendant la publication des chiffres officiels, les premières indications montrent que l'exigence de parité, selon laquelle un nom sur deux des listes de candidats doit être celui d'une femme, permettra à la Tunisie d'avoir le taux le plus élevé de

représentation féminine dans une institution élue, à l'échelle de tout le monde arabe ; un taux de représentation proche, voire supérieur, à celui de certaines anciennes démocraties.

Les observateurs du NDI ont également signalé une forte présence des observateurs locaux et de représentants de partis dans les bureaux de vote, partout dans le pays. Des observateurs locaux étaient présents dans tous les centres de vote visités par la délégation du NDI et semblaient bien formés et professionnels. Les délégués du NDI ont relevé que dans plusieurs des localités visitées, ces observateurs nationaux étaient de jeunes femmes.

Si l'engouement à participer à cette première élection libre est la principale caractéristique de cette journée historique, les capacités de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE) et des centres de vote ont été mises à rude épreuve et la gestion des foules a donné lieu à quelques défaillances administratives

Les électeurs qui ne se sont pas inscrits avant la date-butoir du 14 août ont été informés qu'ils allaient pouvoir voter dans des centres spéciaux. Soucieuse d'accéder au désir des citoyens de voter et de faire participer le plus grand nombre d'électeurs, l'ISIE a ouvert quelques 900 centres spéciaux aux quatre coins du pays. L'ISIE avait informé cette catégorie d'électeurs qu'ils leur suffisaient d'envoyer un SMS à la Commission et que celle-ci leur répondrait en leur indiquant leur lieu de vote. En fin d'après-midi, des milliers d'électeurs supplémentaires se sont rendus aux centres spéciaux, la plupart d'entre eux étaient des jeunes.

Plusieurs des centres spéciaux n'étaient pas préparés au flux d'électeurs et le dispositif de communication par SMS avait atteint le point de saturation dès les premières heures de la journée mais il a été remis en état de fonctionnement plus tard. Des observateurs ont signalé quelques incidents isolés où des électeurs ont été renvoyés des centres spéciaux. En dépit des longues files d'attente observées dans plusieurs bureaux de vote, la plupart des électeurs ont attendu patiemment leur tour, dans la bonne humeur (selon certains rapports, des électeurs ont eu à attendre jusqu'à 5 heures dans les files d'attente avant de pouvoir voter).

Dans les centres de vote réguliers, de longues files d'attente ont été également constatées. Le nombre d'électeurs variait parfois considérablement d'un centre de vote à autre. Dans le même centre, un bureau de vote pouvait accueillir jusqu'à 900 électeurs alors qu'un autre bureau n'accueillait que 200 votants ou moins. L'attente était variable mais plusieurs centres de vote ont dû reporter de deux heures ou plus la fermeture de leurs bureaux afin de permettre aux électeurs qui se trouvaient encore dans la queue à 19H00 (heure de fermeture officielle) pour voter.

Certes, chaque plainte enregistrée sur la manière dont l'opération électorale avait été gérée, ou sur les éventuels cas de désenchantement, doit faire l'objet d'une enquête. Il est nécessaire de noter, néanmoins, que les leaders politiques avaient exprimé leur pleine confiance dans le travail de l'ISIE. N'ignorant pas que des problèmes administratifs allaient surgir, les partis sont confiants que des enquêtes seront menées en toute bonne foi.

Avec une participation massive, à une élection hautement déterminante, les attentes ne peuvent qu'être à la mesure de l'enjeu. L'attention va désormais se tourner vers la formation d'un nouveau gouvernement et la rédaction d'une nouvelle constitution pour la Tunisie. Pour que ce pays poursuive sa route vers une véritable démocratie, il faut que les dirigeants politiques sachent se placer à la hauteur des attentes et de la fierté des électeurs sous peine de décevoir et de s'aliéner la population. La démocratie n'exigera pas moins qu'une

gouvernance efficace, constructive et transparente et un respect véritable du pluralisme, de la diversité et de la tolérance. Si les dirigeants politiques relèvent ces défis, cette élection historique en terre de Tunisie pourra servir de catalyseur pour un changement positif et permanent tant dans le pays que dans le reste du monde arabe.

## II. CONTEXTE

Cette déclaration préliminaire émane de la délégation internationale, de l'Institut National Démocratique (NDI), chargée d'observer l'élection de l'Assemblée Constituante de Tunisie, le 23 octobre 2011. Ce rendez-vous électoral est une première étape dans le processus de transition tunisienne après le soulèvement populaire qui a chassé le régime de Zine El Abidine Ben Ali le 14 janvier 2011 et l'assemblée constituante qui sera élue aura la tâche de rédiger une nouvelle constitution pour le pays.

Le NDI a déployé 47 observateurs autorisés, venant de 15 pays et territoires, dans tout le pays le jour de l'élection. La mission a pour but d'observer en toute impartialité chaque aspect de l'opération électorale y compris la campagne, la mise dans l'urne des bulletins de vote et leur dépouillement le jour de l'élection ainsi que la période postélectorale, démontrant ainsi l'intérêt que porte la communauté internationale au développement d'un processus politique démocratique en Tunisie.

La délégation a été conduite conjointement par Alejandro Toledo, ancien Président de la République péruvienne ; Jorge Fernando Quiroga, ancien Président de la République de Bolivie, Jane Harman, présidente du *Woodrow Wilson International Center* et ancienne membre du Congrès américain (Californie), Marwan Muasher, vice-président du *Carnegie Endowment for International Peace* et ancien ministre jordanien des affaires étrangères, Ana Gomes, députée au Parlement européen (Portugal) et Leslie Campbell, directeur régional des programmes MENA au NDI.

L'Institut National Démocratique (NDI) est une organisation non partisane à but non lucratif ayant pour mission de soutenir et renforcer les institutions démocratiques partout dans le monde en plaidant pour la participation citoyenne, l'ouverture et la responsabilité dans la gouvernance. Le NDI travaille avec les militants de la démocratie en Tunisie depuis 2000 afin d'apporter à ce pays l'expérience d'autres transitions démocratiques dans le monde et aider à renforcer les partis politiques, améliorer la transparence de l'élection et encourager les acteurs de la société civile à participer à la vie politique et à la conception des orientations futures pour le pays.

Avant l'élection, la délégation a rencontré de hauts responsables de l'Etat et de l'ISIE, des représentants de partis politiques, des candidats en lice, des surveillants citoyens de l'élection, des représentants d'organisations de la société civile et des représentants des médias classiques et nouveaux. Le jour de l'élection, la délégation a pu visiter plus de 128 centres de vote (dont 25 centres spéciaux pour électeurs non inscrits) relevant de 14 circonscriptions et répartis sur 12 gouvernorats. Le NDI a mené ses activités dans le respect des lois tunisiennes et de la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections, qui a été entérinée par 36 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales et qui avait été lancée au niveau de l'Organisation des Nations unies en 2005.

*La délégation reconnaît que l'opération de vote vient à peine de se terminer et que les bulletins sont en cours de dépouillement et de décompte, que les résultats n'ayant pas encore été proclamés et que les plaintes et les recours, qui pourraient être introduits, devraient être faits dans le respect de la loi. Il n'est donc pas dans l'intention de la délégation de rendre une évaluation complète et définitive de l'opération électorale à l'heure qu'il est. Il revient, en effet, au peuple tunisien, citoyens et électeurs, de se prononcer sur la crédibilité de cette élection et de l'importance qu'elle revêt pour les étapes futures de la démocratisation du pays. D'autres déclarations pourraient être faites après le 23 octobre et un rapport final sera rendu public une fois toute la procédure électorale aura été parachevée.*

La mission internationale d'observation des élections en Tunisie du NDI a bénéficié d'une subvention financière de l'Agence américaine d'aide au développement (USAID). Les programmes du NDI en Tunisie bénéficient également de l'appui de la *Middle East Partnership Initiative* (MEPI) et de l'Ambassade des USA à Tunis.

La délégation présente ci-après un rapport succinct et préliminaire de ses observations et recommandations.

### **III. CONTEXTE ELECTORAL**

Un mouvement citoyen a conduit à la chute du régime autoritaire du Président Zine El Abidine Ben Ali le 14 janvier dernier, lors d'un soulèvement populaire inédit dans la région. Dans les mois qui ont suivi la chute du régime, une transition politique complexe a pris forme en Tunisie. Des instances provisoires de gouvernance ont vu le jour et ont pris des décisions politiques pour gérer la période de transition, mettre au point un cadre électoral, avec le souci de faire participer des Tunisiens qui avaient été, des décennies durant, exclus du jeu politique. Une *Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique* (« Haute Instance »), chargée de formuler le cadre juridique devant régir la transition, a été élargie, passant d'un petit comité d'experts techniques pour devenir un organe politique élargi comprenant des militants et activistes des droits civiques et des représentants des partis politiques les plus en vue.

Le gouvernement de transition a promulgué une nouvelle loi électorale retenant dans une grande mesure les circonscriptions électorales existant dans les 24 gouvernorats du pays. Les électeurs répartis sur 33 circonscriptions électorales (27 en Tunisie et 6 pour les tunisiens vivant à l'étranger) ont élu 218 représentants à l'Assemblée Constituante suivant le système du scrutin proportionnel à liste fermée. Suivant ce mode, l'électeur exprime son vote pour la liste de candidats de son choix et les sièges sont ensuite répartis proportionnellement au nombre de voix que chaque liste de parti obtiendra au niveau de la circonscription. Deux dispositions du projet de loi électorale ont donné lieu à débat : l'interdiction faite aux membres de l'ancien parti au pouvoir (Rassemblement Constitutionnel Démocratique – RCD) de participer à ces élections et le principe de la parité entre les hommes et les femmes sur les listes des candidats.

En avril dernier, la Haute instance a créé une Instance Supérieure Indépendante pour les Élections (ISIE), dotant le pays, pour la première fois, d'un organe électoral indépendant chargé d'organiser les élections. Ces dernières étaient initialement prévues pour le 24 juillet 2011. La création de l'ISIE marque un tournant dans l'histoire d'un pays dont tous les scrutins passés – qui n'avaient été considérés ni honnêtes ni crédibles – avaient été organisés et supervisés exclusivement par le ministère de l'intérieur. Dès l'installation de l'ISIE, il était

apparu évident que la tenue des premières élections démocratiques en Tunisie allait être un défi majeur. Organisée en commission centrale à Tunis et en commissions dans chaque circonscription, l'ISIE gère tous les aspects de l'opération électorale : cadre juridique, confection et approbation du fichier électoral, désignation et nomination des membres des Instances régionales indépendantes pour les élections (IRIEs), approbation des listes de candidats et formation de quelques 40 000 personnes pour encadrer l'opération électorale dans les bureaux et centres de vote, entre autres.

Dès le commencement des préparatifs à l'élection, un débat politique très animé s'est enclenché sur la question de savoir s'il fallait reporter la date de l'élection ou la maintenir. Des responsables de l'ISIE et de certains partis politiques argumentaient en faveur d'un report, citant des raisons techniques et la nécessaire sensibilisation des électeurs. D'autres partis étaient opposés au report soupçonnant des manœuvres politiques inavouées. Un consensus a fini par se dégager, les acteurs reconnaissant qu'il allait être techniquement impossible de tenir l'élection en juillet dernier. C'est ainsi que la date du 23 octobre avait été arrêtée et que le public l'avait largement acceptée, après quelque controverse.

L'ISIE a connu son premier test lors de la phase d'inscription active des électeurs en vue de confectionner une nouvelle liste électorale. A la date-butoir du 14 août, seuls 3,8 millions d'électeurs (soit 55%) éligibles ont été inscrits, ce qui a contraint l'Instance d'opter pour une procédure passive d'inscription en sorte que tous les Tunisiens titulaires d'une carte nationale d'identité et qui figurent sur le fichier national du Ministère de l'intérieur étaient automatiquement inscrits.

Les phases subséquentes de la préparation électorale se sont déroulées sans problème majeur mais elles laissaient entrevoir des écueils susceptibles de se manifester au fur et à mesure que l'on avançait dans le processus électoral. Lors de l'inscription des candidats, un peu plus de la moitié des partis inscrits ont présenté des listes approuvées par les autorités électorales, mais seuls 5 partis avaient pu présenter des listes dans chaque circonscription. Plusieurs formations politiques ont enfreint l'interdiction – imposée par l'ISIE – de toute publicité politique pendant la période pré-électorale sans qu'ils soient sanctionnés. A l'ouverture de la campagne électorale, le 2 octobre dernier, des partis se sont plaint que des règles restrictives en matière de financement de leurs campagnes électorales, de la publicité et des médias les entravaient dans leurs actions pendant que d'autres partis alléguaient des achats de votes et d'autres violations.

En quelques mois, après la chute du régime de Ben Ali, la Tunisie est passée d'un système de parti unique de fait à un état avec 116 partis. Pour l'élection du 23 octobre, quelques 11 618 candidats répartis sur 1 517 listes (dont 828 listes partisans, 655 listes indépendantes et 34 listes de coalitions) briguent les sièges de l'Assemblée Constituante. A l'exception d'un petit nombre, la grande majorité des partis en lice ont vu le jour après la Révolution. Les indépendants comptent environ 40% des listes de candidats éligibles et représentent une mosaïque de programmes et d'assises électorales élargissant, du coup, les options offertes à un électorat qui a beaucoup de mal à se retrouver dans la myriade de partis nés dans le sillage du soulèvement de janvier 2011.

Avec la diversification du paysage politique, partis et indépendants ont commencé à se positionner au niveau de la Haute Instance et dans la rue sur plusieurs sujets polémiques tels que le débat persistant sur le rôle de la religion en politique et la rupture de la classe politique d'avec le régime déchu. Les partis ont repris ces thématiques lors de la campagne électorale

même si, lors de la dernière semaine de la campagne, les principales formations ont commencé à s'interroger sur le paysage politique qui allait émerger après l'échéance du 23 octobre, étudiant divers scénarios d'alliances lors de la prochaine Assemblée Constituante. *Ennahda*, le parti à qui l'on prête une certaine longueur d'avance, a déclaré s'attendre à réaliser une belle performance et estime que l'Assemblée Constituante devrait donner lieu à un gouvernement de coalition reflétant les résultats du scrutin, reléguant les partis non coalisés au rang de minorité ou à l'opposition.

D'autre part, un certain nombre de partis de tendance laïque conviennent sur le principe d'un gouvernement d'unité nationale inclusif qui favorise la prise de décision par consensus. L'Assemblée constituante sera probablement confrontée à la question de la formation d'un gouvernement pendant quelques temps, ce qui augurerait d'une incertitude quant au devenir de l'actuel gouvernement de transition.

A l'instar des partis politiques, les organisations de la société civile, en herbe, cherchent à définir leurs missions et à trouver leurs marques, à se rapprocher de leurs publics potentiels et à se doter de capacités d'organisation, le tout dans une culture politique peu habituée aux organisations apolitiques. Avec l'assistance du NDI, le Réseau Ofiyya, une coalition nationale menée par trois organisations de la société civile (*iWatch*, Jeunesse Sans Frontières et le Centre de Citoyenneté et de Démocratie – CECIDE), et d'autres groupes d'observateurs tels que l'Observatoire *Chahed* et l'Association anti-corruption ont déployé plus de 1000 observateurs dans les centres et bureaux de vote le 23 octobre, ce qui constitue une première expérience d'observation citoyenne d'un processus politique en Tunisie. Certains membres d'Ofiyya se sont mobilisés pour observer l'inscription des électeurs et le Réseau a organisé une action de formation de dimension nationale en vue du déploiement le jour de l'élection.

#### IV. OBSERVATIONS

##### *Période pré-électorale et campagne*

Pendant que les problèmes d'organisation de l'élection persistaient avant et pendant la campagne, la seule évolution heureuse au tableau réside dans le fait que les concurrents politiques de diverses couleurs ont exprimé leur confiance en la capacité de l'ISIE à organiser une élection crédible n'excluant personne. Partis politiques et candidats se sont focalisés sur la manière dont le système politique devrait fonctionner après l'élection dont l'élection d'un nouveau président par intérim, la désignation d'un gouvernement de transition et les options d'un gouvernement de coalition et/ou d'unité nationale issu de l'Assemblée Constituante.

Le NDI a relevé des difficultés dans les domaines suivants avant et pendant la campagne menant aux élections:

**Inscription des électeurs :** Inquiètes de la faible inscription des électeurs sur les listes électorales, les autorités concernées ont décidé d'autoriser les citoyens non inscrits à voter le jour du scrutin en montrant leurs cartes nationales d'identité. Cette décision a eu le mérite de permettre le vote du grand nombre du corps électoral mais a induit des défis tant logistiques qu'organisationnels pour l'ISIE. L'Instance Supérieure n'a pas ménagé ses efforts pour garantir la participation au scrutin des non inscrits, dans des bureaux de vote spéciaux, présents dans chaque *mu3tamadiya* (sous-préfecture). Les électeurs non inscrits avaient jusqu'au 10 octobre pour choisir leur bureau de vote. Ceux qui ne l'auraient pas fait pouvaient envoyer par SMS leur numéro de carte d'identité afin qu'ils soient ensuite orientés

vers leur bureau de vote spécial. Il fallait attendre le jour de l'élection pour savoir si les procédures autorisant les non inscrits à voter allaient être efficaces face à une participation massive et à un personnel de l'ISIE inexpérimenté.

**Campagnes des partis :** afin de veiller à une concurrence loyale et équitable entre la multitude de candidats, l'ISIE avait imposé des règles strictes aux campagnes des partis politiques, ce qui a permis un certain équilibre dans un environnement où un petit nombre de partis cumulaient des moyens sans aucune comparaison avec la majorité des autres formations politiques. Entrées en vigueur le 2 octobre, ces nouvelles règles interdisaient aux candidats de poser des affiches hors des espaces prévus à cet effet, prohibaient la publicité politique (électorale) et accordaient à chaque candidat 3 minutes d'antenne. Ces contraintes ont donné lieu à une campagne électorale peu visible et les citoyens – peu informés sur les partis et sceptiques quant à leur rôle dans la transition – n'ont pas pu s'informer à loisir sur les candidats et pouvoir distinguer entre les propositions des uns et des autres et faire un choix informé le jour du scrutin. Certains candidats n'ont même pas pu mobiliser assez de partisans pour les aider à coller leurs affiches. Dans plusieurs régions du pays, des listes de candidats ont été arrachées ou endommagées.

**Procédures le jour des élections :** Les protocoles des élections n'ont été publiés par l'ISIE que le 10 octobre, ce qui a donné lieu à une incertitude lors de la période précédant l'élection. Ce retard, ajouté à la communication tardive (le 16 octobre) des listes des centres et bureaux de vote, a constitué un véritable écueil pour la formation du personnel devant gérer les bureaux de vote et n'a pas permis aux observateurs locaux et internationaux de se préparer à temps.

**Education et information des électeurs :** Une grande proportion du corps électoral tunisien n'a jamais voté. Ceux qui ont pris part à des élections sous le régime de Ben Ali avaient suivi des procédures totalement différentes de celles retenues pour les élections du 23 octobre. En dépit des efforts impressionnants de l'ISIE en matière de communication et d'information, mobilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les citoyens aux quatre coins du pays n'avaient eu qu'un accès limité à une information claire et opportune sur les décisions de l'ISIE qui avaient eu un impact sur le processus électoral. C'est le cas notamment des électeurs non enregistrés qui recevaient des messages ambigus, voire contradictoires, concernant leur statut de votants (seront-ils autorisés à voter ? si oui, où ?). Selon toutes les indications, de nombreux Tunisiens n'ont pas été informés suffisamment sur les procédures de vote (comment remplir le bulletin de vote, l'utilisation de l'encre indélébile, etc.).

### ***Jour du scrutin***

**Participation.** Tous les rapports concordent pour relever que la participation à l'élection a dépassé de loin toutes les attentes, atteignant des niveaux très élevés dans certaines circonscriptions, selon des délégués du NDI. Cette participation massive – y compris parmi les femmes et, dans une mesure moindre, les jeunes – témoigne du désir des citoyens de participer à la transition vers une nouvelle ère politique. Même les électeurs non inscrits ont participé en grands nombres malgré les quelques difficultés auxquelles ils étaient confrontés. Les files d'attente étaient souvent très longues mais les électeurs avaient fait montre d'un grand sens de la discipline et certains n'ont pas pu retenir leurs émotions, allant jusqu'à verser des larmes de joie. La délégation du NDI a observé que, avant et pendant la journée électorale, l'ISIE n'avait ménagé aucun effort pour permettre aux citoyens tunisiens de voter

et que les défaillances relevées ici et là étaient plus une conséquence de la saturation du système qu'une quelconque négligence de la part des agents.

**Vote des électeurs non inscrits:** pour favoriser la plus large participation, les autorités ont fait preuve d'une grande souplesse pour permettre aux Tunisiens non inscrits de pouvoir voter. Ces derniers étaient parfois frustrés et ne comprenaient pas toutes les formalités à entreprendre pour voter. Plusieurs parmi eux ont attendu le jour de l'élection pour adresser un SMS à un numéro de l'ISIE demandant à ce qu'on les oriente vers leurs bureaux de vote. Le système a enregistré une panne dès la matinée en raison du nombre élevé de messages reçus mais il a été remis en marche promptement en début un peu plus tard. Certains électeurs ont reçu des SMS les orientant vers des centres de vote éloignés, parfois dans d'autres régions du pays. Parfois, des responsables de bureaux de vote ont renvoyé des électeurs non inscrits sans même leur fournir une quelconque information. Les centres spéciaux ouverts pour les non inscrits étaient beaucoup plus saturés que les centres réguliers et les responsables qui les dirigeaient semblaient avoir beaucoup de mal à comprendre les procédures, notamment dans le sud du pays. Les observateurs ont noté que certains électeurs, à bout de patience, ont rebroussé chemin sans avoir voté.

**Identification des électeurs:** L'utilisation de deux listes électorales – la liste active et le fichier national des cartes d'identité – a causé quelque confusion et a pu parfois avoir raison de la patience de certains électeurs. Ceux qui ont reçu de nouvelles cartes d'identité ces sept derniers mois et les nouveaux arrivés sur les fichiers électoraux (ceux qui ont eu 18 ans ces derniers mois) ne figuraient pas sur les listes passives. Parfois cela concernait des jeunes dont les cartes d'identité ont été confisquées par la police durant le soulèvement populaire avant de leur être restituées. Les délégués ont relevé que l'identification des électeurs était l'étape la plus lente de tout le processus de vote.

**Gestion des bureaux de vote :** en règle générale, le personnel assigné aux bureaux de vote et les membres de l'ISIE ont géré les procédures de vote d'une façon correcte, organisée et transparente. Dans l'ensemble, le personnel était professionnel dans son attitude, confiant et accueillant à l'endroit des observateurs. Mais la participation massive et inattendue a posé quelques difficultés aux membres des bureaux et des centres de vote. L'organisation des électeurs en files d'attente dans les centres ayant plusieurs bureaux de vote est un exemple de ces difficultés, les votants n'ayant pas été répartis de façon équilibrée entre les bureaux de vote d'un même centre.

**Bulletin de vote :** la conception graphique des bulletins de vote (nombre élevé de listes et difficultés à les distinguer les unes des autres) a causé une confusion chez les électeurs. Comme les électeurs avaient l'habitude de voir les symboles des listes de candidats en couleurs (à la télévision et sur les affiches), du coup, certains n'ont pas pu reconnaître les listes sur les bulletins imprimés en noir et blanc. Il y a eu également des cas d'électeurs qui n'ont pas pu sélectionner la liste de leur choix en raison de leur ignorance de la langue arabe. On notera que le nombre de bulletins nuls semblait faible, ce qui indique que la plupart des électeurs n'ont pas eu de difficulté à voter.

**Les observateurs locaux:** des observateurs tunisiens représentant des organisations de la société civile se sont déployés en grand nombre dans tout le pays. La délégation du NDI a rencontré au moins un observateur local dans chaque bureau de vote visité. Les femmes étaient particulièrement bien représentées parmi les observateurs nationaux.



**Représentants des partis politiques:** les partis politiques ont pu déployer leurs agents dans la plupart des bureaux de vote visités par la délégation. L'un des grands partis s'est particulièrement distingué par une présence importante de ses représentants. Le niveau de préparation et de discipline parmi les représentants partisans était très variable.

**Dépouillement:** l'opération de dépouillement des bulletins de vote a été particulièrement lente, les agents électoraux voulant se prémunir de tout risque d'erreur. L'absence de feuilles de calcul imprimées a constitué un obstacle de taille au processus de dépouillement, contraignant les agents électoraux à établir manuellement la liste de tous les partis en lice. Ceci présente un risque d'erreur humaine élevé lors du décompte ainsi que pendant la compilation des résultats au niveau national puisque chaque candidat s'est vu attribuer un numéro selon la circonscription.

**Electeurs analphabètes :** les règles électorales interdisent clairement toute aide aux électeurs analphabètes au moment de choisir leur candidat sur le bulletin, le législateur ayant estimé qu'il suffisait pour cette catégorie d'électeurs de repérer le symbole correspondant à la liste de leur choix sur le bulletin. Quelques électeurs n'ont pas pu reconnaître les symboles et, pour surmonter cette difficulté, ils ont apporté avec eux un document de référence devant les aider à faire leur choix ; d'autres ont voté de façon tout à fait aléatoire.

**Personnes handicapées:** La plupart des bureaux de vote n'étaient pas facilement accessibles aux personnes handicapées mais la réglementation électorale a prévu un traitement spécial au bénéfice de cette catégorie de personnes. Cette règle a été respectée dans tous les cas observés; parfois, les agents électoraux faisaient des efforts exceptionnels pour aider cette catégorie de votants. Les personnes âgées n'ont pas eu à faire la queue mais elles ne pouvaient pas bénéficier d'une quelconque assistance une fois à l'intérieur de la salle de vote, et ce conformément aux dispositions de la loi électorale.

## V. RECOMMANDATIONS

A la lumière de ces observations recueillies avant et pendant la journée de l'élection, la délégation du NDI suggère humblement au Gouvernement tunisien:

- La création d'une commission électorale indépendante permanente qui tirerait des enseignements de cette première élection réussie. L'ISIE est appelée à se dissoudre juste après cette élection. L'autorité électorale à venir devrait pouvoir bénéficier d'un mandat permanent. Une telle institution représenterait une évolution considérable dans la région et assimilerait les meilleures pratiques qu'elle pourrait ensuite partager avec les instances électorales des pays voisins, notamment ceux qui vivent une transition.
- L'extension de la liste électorale actuelle — qui comprend ceux qui ont participé à l'inscription active dans les fichiers — afin d'y inclure les électeurs qui ont dû voter dans les centres spéciaux et ceux résidant à l'étranger. Cette mesure permettrait à l'administration publique de ne plus avoir à s'appuyer sur un fichier national d'identité dépassé et corrompu et serait bien plus efficace plutôt que de créer des fichiers électoraux à partir de rien pour les élections futures.
- La révision de la loi électorale actuelle, adoptée par la Haute Instance en avril 2011, en mettant l'accent sur les mesures idoines à même de rectifier les dispositions et

procédures sources de l'inefficacité constatée durant la présente élection. Ce serait aussi l'occasion d'adapter et d'insérer, dans la nouvelle loi électorale, les procédures, hors cadre juridique, que l'ISIE avait pris pour la présente élection et qui s'étaient avérées fort utiles et justifiées.

## **VI. LA DELEGATION ET L'OBSERVATION INTERNATIONALE**

Toute évaluation, qui se veut complète et exacte, d'une élection, doit tenir compte de toutes les phases de l'opération et aucune élection ne peut être appréciée correctement si l'on ignore son contexte politique. Ainsi, la grille d'analyse doit comprendre le cadre juridique de l'élection et les textes réglementaires connexes; le degré d'accès des citoyens à une information suffisante et précise à même de leur permettre de faire des choix politiques informés; la possibilité pour les concurrents politiques de s'organiser et d'accéder aux citoyens pour solliciter leur soutien; la manière dont les médias traitent les activités des partis, des candidats et des thèmes électoraux; le degré de liberté des concurrents politiques et des citoyens de participer à l'action politique et électorale sans craindre d'être intimidés, punis ou de subir des violences en raison de leurs choix; la conduite de l'opération d'inscription sur les listes et l'intégrité du registre des électeurs; le droit de participer à l'élection; la conduite du scrutin, le dépouillement, le calcul, la transmission et la proclamation des résultats; le traitement des recours; et l'installation des candidats gagnants dans leurs nouvelles fonctions d'élus. Il est utile d'observer qu'aucune élection n'est parfaite et que tout processus politique et électoral rencontre des défis et est, donc, perfectible.

L'observation internationale des élections est aujourd'hui largement acceptée partout dans le monde. Elle joue un rôle essentiel en ce qu'elle informe les citoyens et la communauté internationale sur la nature des processus électoraux de chaque pays. Lorsqu'elle est conduite dans le respect des principes de l'évaluation impartiale, l'observation internationale permet de renforcer l'intégrité des opérations électorales en encourageant les meilleures pratiques en la matière et en dissuadant les comportements inappropriés; elle permet aussi d'identifier les problèmes et les irrégularités et, partant, informer l'action de réparation le cas échéant.

Les missions internationales d'observation d'élections sont invitées à toutes les étapes du développement démocratique des nations. Cette Mission bénéficie des 25 ans d'expérience du NDI dans le domaine et des 200 élections qu'il a eu à observer y compris au Maroc, en Jordanie, au Liban, au Yémen et en Cisjordanie et Gaza. L'Institut conduit ses missions d'observation électorale conformément à la Déclaration de Principes pour l'observation Internationale des Élections, qui a été entérinée par 36 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales dont le Secrétariat des Nations Unies.

La délégation exprime toute sa gratitude pour l'accueil et la coopération qu'elle a reçu des électeurs, des responsables des instances électorales, des candidats, des responsables des partis politiques, des observateurs locaux, des acteurs de la société civile et des responsables du gouvernement de transition. L'Institut National Démocratique a été accrédité officiellement par l'ISIE pour conduire une mission internationale d'observation de l'élection du 23 octobre 2011. La délégation émet cette déclaration dans le but de soutenir et de renforcer les institutions démocratiques en Tunisie.

La mission internationale d'observation des élections en Tunisie du NDI a bénéficié d'une subvention financière de l'Agence Américaine d'aide au Développement (USAID).

**Service de la communication du NDI**

Contacteur: Kathy Gest à Washington, D.C. ([kgest@ndi.org](mailto:kgest@ndi.org), + 1 202 728 5535); Nicole Rowsell ([nrowsell@ndi.org](mailto:nrowsell@ndi.org), +216 23 22 30 35) à Tunis (Tunisie).